

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 août 2016
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 8 août 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 5 août 2016, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre du Pakistan, Muhammad Nawaz Sharif (voir annexe). Il y appelle d'urgence l'attention sur l'évolution récente de la situation dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, où des violations persistantes et flagrantes des droits fondamentaux des Cachemiriens, y compris leur droit à l'autodétermination, menacent gravement la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « la question Inde-Pakistan ».

Le Représentant permanent adjoint
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Nabeel **Munir**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 août 2016).



**Annexe aux lettres identiques datées du 8 août 2016
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies par le Premier Ministre du Pakistan**

J'appelle d'urgence votre attention sur l'évolution récente de la situation dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, où des violations persistantes et flagrantes des droits fondamentaux des Cachemiriens, y compris leur droit à l'autodétermination, menacent gravement la paix et la sécurité régionales et internationales.

Vous vous souviendrez que j'ai déjà soulevé avec vous, lors de la réunion que nous avons tenue en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale en septembre 2015, la question de la persistance des tensions dans la région en raison du conflit non résolu au Cachemire. Je vous avais rappelé que l'Organisation des Nations Unies était tenue depuis longtemps de résoudre cette question. J'avais demandé l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le Jammu-et-Cachemire de façon à ce que les Cachemiriens puissent exercer leur droit à l'autodétermination au moyen d'un plébiscite indépendant mené sous les auspices des Nations Unies.

L'escalade du conflit dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde est une conséquence directe de l'exécution de sang-froid du chef de file cachemirien Burhan Muzffar Wani (22 ans) par les forces d'occupation indiennes. Son assassinat a suscité une vague de colère et d'indignation sur l'ensemble du territoire. Des centaines de milliers de Cachemiriens ont défilé pacifiquement pour rendre hommage à ce jeune symbole de la résistance cachemirienne avant d'assister à ses obsèques. Ils ne faisaient alors qu'exercer leur droit de réunion pacifique, mais les forces d'occupation indiennes leur ont imposé un règne de terreur. L'utilisation d'une force excessive illégitime a fait jusqu'à présent plus de 50 morts. Plus de 3 500 personnes ont été blessées et une centaine, dont des enfants, pourraient avoir perdu définitivement la vue, touchées par des tirs d'armes à plombs directement dirigés contre elles.

L'emploi sans discrimination de la force contre des civils non armés ne saurait être toléré sous aucun prétexte, pas plus que le meurtre de Cachemiriens innocents et non armés. Il est malheureux de constater que des femmes, des enfants et des personnes âgées font partie des victimes. Des gaz lacrymogènes ont été tirés contre des hôpitaux, des médecins ont fait l'objet de harcèlement et des victimes ont été privées d'accès à des soins médicaux. Pour dissimuler leurs atrocités à la communauté internationale, les autorités indiennes ont suspendu les services de téléphonie mobile et de l'Internet et muselé les médias indépendants.

La situation actuelle est clairement le résultat du terrorisme d'État exercé afin de réprimer les efforts déployés par les Cachemiriens pour exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination. La spontanéité et l'étendue de la révolte témoignent clairement de son caractère autochtone et sont également l'expression

non équivoque du rejet par la population de l'occupation indienne. En affirmant que la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé est un problème interne, l'Inde non seulement enfreint les résolutions du Conseil de sécurité et ses engagements internationaux, mais applique aussi une parodie de justice.

Faire taire le peuple cachemirien ne pourra jamais légitimer l'occupation indienne du Jammu-et-Cachemire. Le seul moyen de soulager les horribles souffrances des Cachemiriens est d'appliquer immédiatement les résolutions du Conseil de sécurité, qui prévoient un plébiscite juste et impartial sous les auspices des Nations Unies. Cela fait près de 70 ans que les Cachemiriens attendent la réalisation de cet engagement. C'est aussi la seule voie vers l'instauration d'une paix durable dans la région.

La situation dans le Jammu-et-Cachemire occupé exige une attention immédiate. Les violations graves des droits de l'homme commises par l'Inde doivent être fermement condamnées et une enquête indépendante doit être ouverte sur les exécutions extrajudiciaires commises.

Je puis vous assurer que le Pakistan reste attaché au règlement pacifique du conflit relatif au Jammu-et-Cachemire, comme le souhaite son peuple et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Vous pourrez toujours compter sur l'appui sans faille du Pakistan pour vous aider à promouvoir la paix et la stabilité en Asie du Sud.

(Signé) Muhammad **Nawaz Sharif**
